

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RIMOUSKI

N° : 100-06-000004-247

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions
collectives)

G.O.

Demandeur

c.

LA CORPORATION
ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE
ROMAINE DE SAINT-GERMAIN DE
RIMOUSKI

-et-

L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE
ROMAIN DE SAINT-GERMAIN DE
RIMOUSKI

-et-

LA CORPORATION DU SÉMINAIRE DE
SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

Défenderesses

RÉPONSE À L'AVIS D'ASSIGNATION

Les défenderesses **LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI** et **L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI**, par l'entremise de leurs avocats, avisent la partie demanderesse de leur intention, soit :

- ☐ de négocier avec la partie demanderesse, afin de convenir d'un règlement du litige mutuellement satisfaisant;
- ☐ de proposer une médiation conduite par un médiateur choisi par les parties, afin de les aider à dialoguer, à clarifier leurs points de vue, à cerner leur



Stein Monast S.E.N.C.R.L. AVOCATS

différend, à identifier leurs besoins et leurs intérêts, à explorer des solutions et à parvenir, s'il y a lieu, à une entente mutuellement satisfaisante pour régler le litige;

- ☒ de contester la demande et, dans les cas requis par le Code de procédure civile, d'établir à cette fin, en coopération avec la partie demanderesse, le protocole qui régira le déroulement de l'instance;
- ☐ de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge, afin d'aider les parties à communiquer en vue de mieux comprendre et évaluer leurs besoins, intérêts et positions et à explorer des solutions pouvant conduire à une entente mutuellement satisfaisante pour régler le litige;
- ☐ de réserver tous ses droits, y compris le droit de contester la compétence de cette cour.

Elles avisent également la partie demanderesse qu'elles sont représentées par les avocats soussignés, en la présente instance, sous toutes réserves que de droit.

Québec, le 25 juin 2024

Stein Monast S.E.N.C.R.L.

STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

Me Catherine Cloutier

Me Émilie Bilodeau

70, Dalhousie, bureau 300

Québec (Québec) G1K 4B2

Téléphone : (418) 640-4424 / 640-4435

Télécopieur : (418) 523-5391

Courriel : catherine.cloutier@steinmonast.ca
emilie.bilodeau@steinmonast.ca

Notification : notification@steinmonast.ca

Avocats des défenderesses La Corporation
 Archiépiscope Catholique Romaine de
 Saint-Germain de Rimouski et L'Archevêque
 Catholique Romain de Saint-Germain de
 Rimouski

N/📁 : 1070685



Cour supérieure (Chambre des actions collectives)
Province de Québec
District de Rimouski
No: 100-06-000004-247

G.O.

Demandeur

c.

LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE
ROMAINE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI
-et-
L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINT-
GERMAIN DE RIMOUSKI
-et-
LA CORPORATION DU SÉMINAIRE DE SAINT-
GERMAIN DE RIMOUSKI

Défenderesses

RÉPONSE À L'AVIS D'ASSIGNATION

BS2307

n/d: 1070685

casier no 14 – catherine.cloutier@steinmonast.ca
emilie.bilodeau@steinmonast.ca

Me Catherine Cloutier – 418-640-4424

Me Émilie Bilodeau – 418-640-4435

Notification : notification@steinmonast.ca



Stein Monast

S.E.N.C.R.L. **AVOCATS**

Édifice Stein Monast
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418 529-6531
Télécopieur : 418 523-5391
www.steinmonast.ca